



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 17 juin 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 11 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Bérangère SABOURAULT

Présents avec voix délibérative : **20** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **20**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Roland DUCAMP

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Joël CANTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; François GUILLAMET ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ;

Denis VEJUX ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_057

Convention de mise à disposition de broyeurs individuels de déchets verts aux particuliers du territoire du Sitcom

Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président, expose :

Le Sitcom Côte sud des Landes propose un nouveau service de proximité qui consiste en la mise à disposition de broyeurs individuels de déchets verts à l'attention des particuliers qui résident sur le territoire du Sitcom.



Le SITCOM dispose de 15 broyeurs permettant de couvrir l'ensemble de son territoire.

Cette action contribuera à réduire le flux de déchets le plus important collecté sur les déchetteries. Ainsi, les particuliers pourront broyer les branches de feuillus de diamètre inférieur à 4 cm et utiliser le broyat pour pailler et composter à domicile.

Ce service est destiné à tout particulier, selon les modalités suivantes :

- Inscription du particulier sur le site internet (période de réservation limitée à 3 jours)
- Le broyeur et ses accessoires lui sont livrés et récupérés à domicile contre un chèque de caution
- Signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit
- En cas de non-retour le chèque de caution sera encaissé,
- En de détérioration, les réparations seront prises en charge par l'utilisateur.

Monsieur le Vice-Président propose au Comité syndical d'approuver ce projet et d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de broyeurs individuels de déchets verts aux particuliers du territoire du Syndicat.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau service de mise à disposition de broyeurs individuels de déchets verts aux particuliers du territoire du Syndicat

AUTORISE le Président à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 18 juin 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

